

Commune d’Ajain – Réunion du Conseil Municipal –26 mars 2015

Ouverture de la séance à 20h30

Il a été procédé à l’appel nominal

Sommaire

Commune d’Ajain – Réunion du Conseil Municipal –26 mars 2015	1
Appel nominal des membres par Mr le maire	1
Désignation du secrétaire de séance	1
Démission de Didier GORIUS, premier adjoint.....	1
Election du quatrième adjoint.....	2
Indemnité de fonction des adjoints	3
Délégation de fonction des adjoints	3

1

Appel nominal des membres par Mr le maire

Présents : Didier Gorius, Laurence Bourdier, Jacqueline Peyrot, Thomas Marty, Pascale Tête, Denis Turpinat, Mireille Fayard, Marie-Andrée Boutet, Christophe Lecossois, Laetitia Gouvernaire, Jean-Pierre Godefroy, Simone Lacoste.

Dominique Peynot nous rejoint en cours de conseil municipal

Excusé : Roland Dardy

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l’article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné :

Laurence Bourdier comme secrétaire de séance.

Démission de Didier GORIUS, premier adjoint

Par courrier du 9 mars 2015, Didier GORIUS informe Monsieur le Préfet de sa démission de premier adjoint, tout en restant Conseiller municipal. D. Gorius fait un

résumé de sa lettre : pour des raisons médicales il manque de disponibilité et ne peut pas être suffisamment présent, il ne veut pas risquer de pénaliser la bonne marche de la commune. Il démissionne de la fonction de 1^{er} adjoint mais reste au conseil municipal .Il participera aux différentes commissions et sera présent au sein des différents syndicats.

Monsieur le Préfet, par courrier du 13 mars 2015, a accepté cette démission.

Le conseil municipal, doit alors procéder à l'élection d'un nouveau premier adjoint.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales « chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve donc promu d'un rang au tableau des adjoints ». Du fait de la démission du premier adjoint, les trois adjoints suivants, se trouvent donc promus d'un rang.

Le nouveau tableau des adjoints proposé au vote s'établit donc ainsi :

Laurence BOURDIER, première adjointe,
Jacqueline PEYROT, deuxième adjointe,
Thomas MARTY, troisième adjoint.

Nombre de bulletins :...13.....

Bulletin blanc :...1

Suffrages exprimés : 12.....

Majorité absolue :...7.....

Ont obtenu

Abstention...0....

Contre...0...

Pour...12....

La proposition est ainsi acceptée.

Election du quatrième adjoint

Le nombre maximum d'adjoints autorisé est de quatre (délibération du 29 mars 2014 lors de la mise en place du conseil municipal). Il avait été proposé quatre adjoints. La position de quatrième adjoint devient vacante. Au nom de la majorité municipale, Jean Pierre Godefroy est le seul à présenter sa candidature. Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins :...14.....

Bulletin blanc :.....1...

Suffrages exprimés : 13.....

Majorité absolue :...7.....

Abstention.....0

Contre...0...

Pour...12....

Mr Jean Pierre Godefroy, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 4^{ème} adjoint et est immédiatement installé.

Indemnité de fonction des adjoints

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi les indemnités de fonction versées aux adjoints, soit 16,5 % maximum de l'indice brut 1015, il est proposé de fixer l'indemnité du premier adjoint à 13,16% de l'indice 1015 soit 500,27 euros par mois, l'indemnité du quatrième adjoint à 10,53 % de l'indice 1015 soit 400,30 euros par mois. Les indemnités de fonction suivent les augmentations prévues et seront revalorisées conformément aux textes en vigueur. Les résultats du vote sont les suivants :

Nombre de bulletins :...14.....

Bulletin blanc :.....1...

Suffrages exprimés : 13.....

Majorité absolue :...7.....

Abstention.....0

Contre...0...

Pour...12....

3

Délégation de fonction des adjoints

Il est proposé de déléguer les fonctions suivantes aux adjoints.

- Premier adjoint : responsable commission éducation jeunesse, suppléance du maire à la mairie.
- Quatrième adjoint : responsable de la commission infrastructures (travaux, bâtiments et voirie).

Nombre de bulletins :...14.....

Bulletin blanc :.....1...

Suffrages exprimés : 13.....

Majorité absolue :...7.....

Abstention.....0

Contre...0...

Pour...12....

La séance est levée à 21h.

Commune d'Ajain – Réunion du Conseil Municipal –26 mars 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni le 26 mars 2015

Ouverture de la séance à 21h00

Commune d'Ajain – Réunion du Conseil Municipal –26 mars 2015	1
Appel nominal des membres par Mr le maire	1
Désignation du secrétaire de séance	2
Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015	2
Approbation du compte administratif 2014 du budget assainissement (G. Rouchon, T. Marty)	2
Approbation du compte de gestion 2014 du budget assainissement (G. Rouchon)	3
Approbation du compte administratif 2014 du budget de la commune (G. Rouchon, T. Marty)	3
Approbation du compte de gestion 2014 du budget de la commune (T. Marty)	4
Adoption de l'affectation du résultat pour le budget assainissement (G. Rouchon).....	4
Adoption de l'affectation du résultat pour le budget de la commune (G. Rouchon, T. Marty).....	4
Taux des taxes 2015 (T. Marty)	5
Budget de fonctionnement prévisionnel de l'accueil de loisirs pour 2015 (L. Bourdier).....	5
Nouvelles communes adhérente au SDIC 23 (T. Marty)	6
Demande de travail à temps partiel de l'adjointe administrative principal de 1 ^{ère} classe (Guy Rouchon)	6
Demandes d'emploi (Guy Rouchon)	6
Questions diverses (Guy Rouchon)	7

1

Appel nominal des membres par Mr le maire

Présents : Didier Gorius, Laurence Bourdier, Jacqueline Peyrot, Thomas Marty, Pascale Tête, Denis Turpinat, Mireille Fayard, Marie-Andrée Boutet, Christophe Lecossois, Laetitia Gouvernaire, Jean-Pierre Godefroy, Simone Lacoste, Dominique Peynot.

Dominique Peynot nous rejoint en cours de conseil municipal

Excusé : Roland Dardy

Désignation du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, réuni à la majorité de ses membres en exercice a désigné :

Laurence Bourdier comme secrétaire de séance.

Approbation de compte-rendu du conseil municipal du 29 janvier 2015

Thomas Marty demande que soit modifié en page 4 le texte concernant « la Désignation d'un assistant à maîtrise d'ouvrage pour une étude préalable pour les travaux d'aménagement du groupe scolaire (école, cantine, accueil de loisirs) » comme suit ;

« Le Conseil Municipal a prévu des travaux de réaménagement au sein du groupe scolaire pour répondre aux nouveaux besoins liés à la réforme des rythmes scolaires et à l'ouverture d'un accueil de loisirs. Il convient dans un premier temps de désigner un conseiller pour une étude préalable avant de lancer un appel d'offres pour la désignation d'un maître d'œuvre. Des contacts seront pris avec Mr Régis Bonnet ».

Approbation du compte administratif 2014 du budget assainissement (G. Rouchon, T. Marty)

2

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	ou DEFICITS	ou EXCEDENTS	ou DEFICITS	ou EXCEDENTS	ou DEFICITS	ou EXCEDENTS
Résultats reportés		86771,51		42969,03		129740,54
Opérations de l'exercice	17579,50	23168,17	7642,40	2881,36	25221,90	26049,53
TOTAUX	17579,50	109939,68	7642,40	45850,39	25221,90	155790,07
Résultats de clôture		92360,18		38207,99		130568,17
Restes à réaliser				2120,00		2120,00
TOTAUX CUMULES	17579,50	109939,68	7642,40	47970,39	25221,90	157910,07
RESULTATS DEFINITIFS		92360,18		40327,99		132688,17

Mr le maire ne prend pas part à ce vote, il désigne Mme Simone Lacoste doyenne de l'assemblée pour mettre au vote.

Abstention ...0.....

Contre0.....

Pour13.....

Approbation du compte de gestion 2014 du budget assainissement (G. Rouchon)

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Abstention ...0.....

Contre0.....

Pour ...13.....

Approbation du compte administratif 2014 du budget de la commune (G. Rouchon, T. Marty)

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
	ou DEFICITS	ou EXCEDENTS	ou DEFICITS	ou EXCEDENTS	ou DEFICITS	ou EXCEDENTS
Résultats reportés		148946,20	9632,49		9632,49	148946,20
Opérations de l'exercice	592131,69	648194,07	74431,11	83242,71	666562,80	731436,78
TOTAUX	592131,69	797140,27	84063,60	83242,71	676195,29	880382,98
Résultats de clôture		205008,58	820,49			204187,69
Restes à réaliser			110635,93		110635,93	
TOTAUX CUMULES	592131,69,	797140,27	194699,53	83242,71	786831,22	880282,98
RESULTATS DEFINITIFS		205008,58	111456,82			93551,76

Le conseil municipal arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Mr le maire ne prend pas part à ce vote, il désigne Mme Simone Lacoste doyenne de l'assemblée pour mettre au vote

Abstention ...0.....

Contre ...0.....

Pour ...13.....

Approbation du compte de gestion 2014 du budget de la commune (T. Marty)

Le Conseil municipal après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part :

Abstention ...0.....
Contre0.....
Pour ...14.....

Adoption de l'affectation du résultat pour le budget assainissement (G. Rouchon)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014, propose un **besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2014 de + 40 327.99 € :**

Rappel du solde d'exécution cumulé..... + 38 207.09
 Rappel du solde net des restes à réaliser..... + 2 120.00

Ainsi qu'un résultat de fonctionnement à affecter à + 92 360.18 € :

Résultat de l'exercice 2014..... + 5 588.67
 Résultat de fonctionnement antérieur reporté..... + 86 771.51

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement.....
 - 2) Affectation complémentaire en "réserves" : 0
- Affectation en investissement : 0

Abstention0...
Contre0.....
Pour ...14.....

Adoption de l'affectation du résultat pour le budget de la commune (G. Rouchon, T. Marty)

Le Conseil Municipal, après avoir entendu ce jour le compte administratif de l'exercice 2014 propose un besoin de financement de la section d'investissement au 31 décembre 2014 :
 Rappel du solde d'exécution cumulé..... - 820.89

Rappel du solde net des restes à réaliser..... - 110 635.93
 Besoin de financement - 111 456.82

Ainsi qu'un résultat de fonctionnement à affecter

Résultat de l'exercice 2014..... + 56 062.38
 Résultat de fonctionnement antérieur reporté..... + 148 946.20
 Total à affecter..... + 205 008.58

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

1) Couverture besoin de financement de la section d'investissement..... 111 456.82
 2) Affectation complémentaire en "réserves"
 Affectation en investissement 111 456.82
 3) Reste disponible sur résultat de fonctionnement cumulé 93 551.76
 Total affecté 205 008.58

Abstention ...0.....

Contre ...0.....

Pour ...14.....

Taux des taxes 2015 (T. Marty)

La Commission des finances propose une reconduction des trois taux actuels même si les bases prévisionnelles d'imposition tendent à baisser (notamment pour la taxe foncière).

- Taxe d'habitation : 11,56
- Taxe foncière sur le bâti : 16,95%
- Taxe foncière sur le non bâti : 59,69 %

Pour14.....

Contre0.....

Abstention 0.....

Budget de fonctionnement prévisionnel de l'accueil de loisirs pour 2015 (L. Bourdier)

Le budget présenté au Conseil municipal de 6 novembre présentait un équilibre en dépenses et en recettes à 35317 € avec une participation communale annoncée comme légèrement inférieure à 50% (16717 €). Ce budget était basé sur 4 mois (Septembre à Décembre 2014)

Compte tenu qu'un certain nombre de recettes prévues à ce moment-là n'ont pas été versées sur 2014 mais reportées sur l'exercice 2015, la part communale était un peu sous-estimée. Dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel 2015 à transmettre à la CAF,

nous vous présentons un nouveau budget, pour l'année entière cette fois : il s'équilibre à 96770 € avec une part communale autour des 2/3 (61126 €).

Nouvelles communes adhérente au SDIC 23 (T. Marty)

Communes de Gentioux- Pigerolles et Royère de Vassivière :

Pour ...14.....

Contre0.....

Abstention ...0.....

Demande de travail à temps partiel de l'adjointe administrative principal de 1^{ère} classe (Guy Rouchon)

Une délibération du Conseil municipal du 29 mars 2002 institue le temps partiel pour les agents de la commune et définit les modalités de son exercice. Celles-ci sont rappelées au conseil municipal. L'agent (V. Auroy) a effectué une demande écrite dans le délai imparti (2 mois avant l'effet souhaité). Elle souhaite travailler à 80%. Le Conseil municipal est appelé à se prononcer (sans délibération) sur la signature de l'arrêté par le maire. L'autorisation peut être de 6 mois à un an.

T. Marty précise que cette demande est à considérer en fonction du renouvellement du contrat d'adjoint administratif (et de sa pérennisation) dont le secrétariat de mairie aura besoin et qu'il faudra arbitrer pour le vote du budget. Le secrétariat tourne actuellement avec 2.3 ETP et l'objectif pourrait être d'atteindre 2.5 ETP (ETP= équivalent temps plein).

Pour14.....

Contre0.....

Abstention 0.....

Le devenir d'Isabelle Gallerand (actuellement à 30 heures) est questionné, une solution sera proposée lors du prochain conseil municipal dans le cadre de l'élaboration du budget 2015.

Demandes d'emploi (Guy Rouchon)

Quatre demandes d'emploi ont été formulées auprès de notre collectivité. Deux concernent le service technique, deux pour travailler auprès des enfants. Pour le moment, nous ne pouvons donner une suite favorable à ces demandes.

Questions diverses (Guy Rouchon)

✓ L'école élémentaire de Gouzon demande une aide financière pour une classe découverte pour un élève n'habitant plus sur la commune donc cette demande est rejetée.

✓ Le collège Françoise Dolto de Châtelus-Malvaleix demande une subvention aux communes du secteur pour leur voyage scolaire. Le conseil municipal est divisé et n'arrive pas à se mettre d'accord. M le maire demande que le conseil prenne une décision de principe pour ses demandes. Une différence est faite entre les demandes des écoles primaires et des collèges. Ajain ayant sa propre école primaire, ces aides seront rejetées.

✓ Rappel du besoin de signaleurs pour la course du tour du Limousin le 1^{er} Mai 2015

- Mireille Fayard : au Pont à Libaud
- Jacqueline Peyrot :
- Thomas Marty : dans le bourg
- Bernard et Jean-Claude Maublanc doivent confirmer leur présence à M le maire.

✓ Didier Gorius fait un compte rendu rapide de la réunion du SDEC du 24 /03/2015. Le SDEC propose aux communes des études de faisabilité pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur des bâtiments neufs. (Financement de la partie installation ...)

Séance levée à 22H30.